

SCHNERSHEIM – AVENHEIM – KLEINFRANKENHEIM

PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 05 juillet 2022

Présents : Mme Denise BOEHLER, Mme Isabelle LEITZ, M. Vincent HECKMANN, Mme Anne-Claire VAN LANDEGHEM, Mme Eliane SCHOTTER, M. Vivien GRISNAUX, Mme Sylvia LUX, M. Bruno SCHMITT, M. Christophe ULRICH, Mme Françoise BAUMER, M. Thierry PUJOL, M. Pascal BACH.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Nathalie SCHNEIDER (procuration donnée à Mme Françoise BAUMER), M. Norbert GOETZ (procuration donnée à Mme Sylvia LUX), Mme Elodie KRUG (procuration donnée à M. Bruno SCHMITT), Mme Céline BOH (procuration donnée à M. Pascal BACH), Mme Marie-France WALTER (procuration donnée à M. Thierry PUJOL), M. Hubert VELTEN (procuration donnée à M. Vincent HECKMANN), M. Hervé ROECKEL (procuration donnée à Mme Isabelle LEITZ).

Mme BOEHLER ouvre la séance à 20h03 en rappelant à l'auditoire qu'il doit rester silencieux et ne doit pas intervenir et nous informe qu'un invité est présent ce soir en la personne de Laurent KRIEGER Conseiller départemental auprès de la CEA.

M. Laurent KRIEGER a souhaité se joindre à nous afin de nous présenter les missions de la CEA. Il précise qu'il assiste depuis un certain temps à tous les conseils municipaux des communes du Kochersberg et qu'il tient à le faire car c'est un moment d'échange qui lui permet aussi de répondre à certaines de nos interrogations. Un diaporama a été projeté à cette occasion.

La présentation de Laurent KRIEGER étant terminée Mme la Maire propose de démarrer cette séance de conseil municipal.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme la Maire demande si parmi les membres du conseil municipal il y a des volontaires. Mme Isabelle LEITZ et M. Pascal BACH se proposent.

Mme Isabelle LEITZ est désignée secrétaire de séance avec 15 voix POUR et 4 CONTRE (Mme WALTER, Mme BOH, M. PUJOL et M. BACH)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2022

Mme la Maire nous informe qu'aucune remarque n'est parvenue en Mairie. Néanmoins elle souhaite savoir si quelqu'un avait une observation ou question à formuler. Personne ne se manifeste, le PV est donc mis au vote.

POUR : 15

CONTRE : 4 (Mme WALTER, M. PUJOL, Mme BOH, M. BACH)

ABSTENTION : 0

PV approuvé.

3. Aménagement centre d'Avenheim : attribution du lot 3

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 27/06/2022 en présence de Mme Denise BOEHLER, M. Vincent HECKMANN, M. Vivien GRISNAUX, M. Thierry PUJOL, M. Hervé ROECKEL, Mme Eliane SCHOTTER, M. François SCHWARTZ et Mme Monique SCHOTT en sa qualité de secrétaire. L'ordre du jour étant d'étudier les différentes offres reçues concernant le mur de soutènement pour le chantier à Avenheim. Mme BOEHLER rappelle qu'une procédure adaptée soumise aux marchés publics a été lancée le 07 juin 2022 pour une remise des offres fixée au 22 juin 2022. Il n'y a eu que 3 retours qui ont été examinés au cours de cette commission. M. François SCHWARTZ nous a fait part de son analyse et propose de retenir l'entreprise Lefèvre pour un montant de **89.514,60 €** tout simplement parce que cette entreprise a déjà effectué les travaux des lots 1 et 2 mais aussi parce que c'est la mieux placée au niveau du tarif. (Lingenheld : 93.099 €, ADAM TP : 94.379,25 €).

POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Approuvé à l'unanimité.

4. Choix de l'entreprise pour la réfection de la rue des écoliers à Kleinfrankenheim

La commission urbanisme s'est réunie le vendredi 10 juin à 18h30 pour faire le tour des 3 villages afin d'évaluer les travaux de voiries à planifier pour les prochaines années. La rue de l'école à Kleinfrankenheim empruntée quotidiennement par le bus scolaire nécessite une réfection totale, en effet de nombreuses ornières sont présentes. La commission urbanisme a proposé de mettre une couche d'enrobé sur une largeur de 4 mètres et ce dès la rentrée scolaire de septembre 2022.

3 entreprises ont été sollicitées pour nous établir des devis pour les travaux à réaliser à savoir : raclage, remise en place de sous-bassement, mise en place d'une bordure sur un côté (l'eau de pluie se déversera sur l'autre côté sachant que le réseau d'assainissement est existant et les eaux pluviales pourront s'y déverser, puis pose d'enrobés.

ARTERE : 35.205 € HT
DIEBOLT : 36.801 € HT
WICKER : 29.728,43 € HT

M. PUJOL demande si ces travaux ont été budgétisés. Mme BOEHLER lui répond que oui et précise qu'un montant total d'un million a été validé au budget primitif pour l'ensemble des investissements de voiries et d'aménagement. (Constructions bâtiments et voiries)

M. ULRICH demande si l'angle pour tourner dans la rue en venant de Dossenheim sera cassé. M. HECKMANN lui répond que oui car cela permettra un meilleur accès notamment pour le bus.

Mme BOEHLER propose de retenir l'entreprise WICKER qui est la mieux placée

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (M. BACH)

Approuvé.

5. Choix de l'entreprise pour l'aménagement du parking de l'atelier communal

Lors de la réunion de la commission urbanisme du 10 juin dernier, les membres se sont également rendus sur le parking atelier communal/local pompiers. Un aménagement de ce parking est prévu en y rajoutant :

- Une aire de lavage pour permettre aux agents communaux de laver véhicules et autres engins
- Places de parking permettant l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

La commission propose de confier cette réalisation également à l'entreprise WICKER et souhaite bénéficier des mesures que propose la loi ASAP qui est encore en vigueur jusqu'au 31/12/22. En effet cette loi couvre les marchés se situant entre 40.000 et 100.000 € HT et pour ce faire il ne faut surtout pas faire un appel à concurrence. La proposition de l'entreprise WICKER étant la moins disante pour le projet de la rue des écoliers et étant disponible rapidement pour effectuer les travaux, Mme BOEHLER propose de la retenir également pour l'aménagement du parking.

Mme BOEHLER précise que nous disposons uniquement d'une simple esquisse et que le projet pourra être affiné en commission urbanisme. Une vue d'ensemble est projetée. En réponse aux différentes interrogations de M. PUJOL plusieurs précisions sont apportées par M. HECKMANN et M. SCHMITT notamment la mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures au niveau de l'aire de lavage avec un entretien régulier. Les abords du parking seront aménagés de telle sorte que l'eau de pluie pourra s'infiltrer. Sur le projet il y a également une cuve de récupération des eaux de pluie qui pourra servir pour l'arrosage des plantes et fleurs, un pré-équipement pour l'éventuelle installation d'une borne électrique. M. PUJOL dit que ce sujet pourra être abordé en commission environnement et souhaiterait qu'un compteur puisse y être installé afin d'éviter les voitures ventouses.

Mme BOEHLER précise que tous ces éléments seront débattus ultérieurement et que nous sommes vraiment en début de projet mais approuve le fait qu'il s'agit d'éléments à soulever.

Le devis de l'entreprise WICKER est projeté. Mme BOEHLER rappelle qu'il s'agit uniquement de retenir l'entreprise pour profiter de la loi ASAP et que tous les points notés sur le devis pourront être discutés en commission urbanisme.

Autorisation de retenir l'entreprise WICKER : 50.618,50 € HT arrondi à 50.000 € HT (geste commercial)

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Approuvé à l'unanimité.

6. Acquisition d'un véhicule électrique

Mme BOEHLER donne la parole à M. Bruno SCHMITT car le sujet a été abordé en commission environnement. Il projette la fiche technique du véhicule électrique en question à savoir ET LANDER-Etesia de marque française et précise qu'il a obtenu le 1^{er} prix Palmarès des innovations 2020 dans la catégorie entretien des espaces verts.

M. SCHMITT met en avant les atouts de ce véhicule notamment le 100 % électrique, batterie en plomb et précise que plusieurs essais ont été faits pour s'assurer de la maniabilité du véhicule dont Jean HEIM l'agent communal. Malgré quelques réticences au départ, la conduite de ce véhicule a très vite été appréciée par les testeurs. Au niveau des caractéristiques techniques il dispose d'une charge admissible de 940 kgs qui est assez conséquente par rapport à ce type de véhicule, la capacité de tractage est de 750 kgs, 400 litres d'eau peuvent s'y ajouter et la benne est relativement grande et permet de transporter les déchets verts de plus elle est multidirectionnelle (ouverture possible par

l'arrière et les 2 côtés). L'autonomie est de 60 kms à 40 kms/h nettement suffisant pour les 3 villages. La recharge dure 8h sur secteur 230 volts.

M. PUJOL émet quelques doutes quant à la capacité de remorquage qui selon lui ne doit pas dépasser les 500 kgs et reste sceptique quant à la vitesse qui ne dépasse pas les 40 kms/h (véhicule lent). Il souligne également que l'utilisation ne sera pas la même et sera limitée en comparaison avec le véhicule actuel.

M. SCHMITT précise qu'effectivement la commune ne pourrait pas se satisfaire uniquement de ce véhicule mais qu'il fera l'affaire pour l'arrosage des plantes par exemple.

Le devis s'élève à **44.137 € HT**

Il a été adapté au besoin de la commune (ajout cabine et portes, suppression des roues tout terrain qui limite la vitesse à 25 kms/h, ajout barres de toit, ajout convertisseur 72 volts/230 volts qui permet de brancher un taille-haies par exemple, réservoir 400 litres).

Pour répondre à M. BACH il indique que le prix d'une batterie neuve est de 6.000 €. Il précise aussi que malheureusement aucune aide n'est attribuée pour l'achat de ce genre de véhicule.

M. SCHMITT rajoute que l'achat de ce véhicule nous permettrait de remplacer au moins un véhicule diesel sur les 3. M PUJOL souhaite que le remplacement d'une camionnette soit envisagé. M. SCHMITT souligne que les 2 TRAFIC affichent un compteur kilométrique qui avoisine les 300.000 kms et qu'une des 2 nécessiterait une réparation suite un à accident dont le montant s'élève à 6.000 €, somme non négligeable et souhaite que le sujet soit évoqué lors de la prochaine réunion de la commission environnement.

M. PUJOL doute sur la rentabilité de l'utilisation de ce véhicule et pense qu'il est trop tôt pour acheter ce véhicule et que le prix est élevé. Mme BOEHLER lui répond qu'il faudra voir sur le long terme et précise que le poste carburant explose. M. SCHMITT pense au contraire que c'est maintenant qu'il faut acheter ce véhicule et que le retour sur investissement se fera sur la durée.

La proposition du Garage du Kochersberg à Wiwersheim est mise au vote :

POUR : 15

CONTRE : 4 (Mme WALTER, M. PUJOL, Mme BOH, M. BACH)

ABSTENTION : 0

Approuvé.

7. Remplacement de la chaudière de la mairie de Schnersheim : choix du maître d'oeuvre

M. SCHMITT intervient et explique que nous disposons de plusieurs bâtiments qui sont chauffés par des chaudières au fuel situées dans la cave du presbytère dont une est hors d'usage (l'église de Schnersheim, la mairie, la crèche parentale et le presbytère). L'idée consiste à faire une étude pour dimensionner un autre type de chaudière. Au cours de la dernière réunion de la commission environnement l'idée mise en avant serait l'éventuelle installation d'une chaudière aux pellets à faire valider par un bureau d'étude qui calculerait également la déperdition énergétique de tous ces bâtiments.

M. SCHMITT précise que le choix aujourd'hui se porte sur le choix du maître d'oeuvre et indique disposer de 2 devis de bureaux d'études :

SAS SBE INGENIEURIE à Entzheim pour un montant de : **6.975 € HT**

STE RUBLE, NICLI et ASSOCIES à Monswiller pour un montant de : **6.000 € HT**

Il propose de retenir la Ste RUBLE, NICLI et Associés qui est la moins disante. M. HECKMANN précise que la région, à travers le plan CLIM ACTION, subventionne cette étude à hauteur de 70 %.

Mme BOEHLER demande l'autorisation d'engager toutes les démarches nécessaires et de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services et de l'autoriser à signer tous les documents permettant la réalisation de ce projet.

La proposition du bureau d'étude RUBLE, NICLI et ASSOCIES est retenu et mis au vote :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Approuvé à l'unanimité.

8. Cession d'une partie de sentier communal – autorisation d'arpentage Impasse St-Etienne à Schnersheim

M. Julien SCHOTTER sollicite l'acquisition d'une partie d'un sentier communal situé Impasse Saint-Etienne Section 1 parcelle 207/58 d'une superficie de 0,22 ares, étant propriétaire des parcelles de part et d'autre et que le sentier soit en impasse aboutissant directement sur sa propriété. (plan en pièce jointe) Il s'agit de l'autoriser à faire réaliser un relevé et un PV d'arpentage en vue d'une cession.

M. PUJOL demande si le tarif a été fixé. Mme BOEHLER lui répond que les négociations ont commencé de la manière qu'elles l'ont été avec M. STEINMETZ à l'époque en mars 2021 sur une base de 6.000 € l'are.

M. PUJOL soulève que ce sentier est proche du village et indique que tous les agriculteurs qui disposent de terrains proches sur des zones urbanisées ne vendent pas leurs terrains pour faire une plus-value dans le temps. Il se demande si une future urbanisation de ce terrain est prévue dans le futur ?

Mme SCHOTTER lui répond que non mais souligne qu'elle ne peut pas répondre à la place de son fils.

M. PUJOL aimerait savoir si dans le futur ce morceau de terrain changerait de zone dans le PLUI. Mme BOEHLER lui répond qu'il n'y a pas de changement de zonage dans la modification du PLUI. M. PUJOL souhaite avoir une explication du prix de départ fixé à 6.000 € l'are. Mme BOEHLER lui explique que le point de départ des négociations est le même que le prix auquel la commune a acheté les parcelles du lotissement communal à AVENHEIM à savoir 6.000 € et précise qu'il en était de même lors de la cession du sentier aux consorts VENTRELLA, WALLASTER et STEINMETZ. Elle ajoute que c'est le point de départ de la négociation et que certaines personnes ont payé moins et d'autres prévoient de payer plus.

Autorisation à M. Julien SCHOTTER de réaliser le relevé et le PV d'arpentage en vue d'une cession :

POUR : 14

CONTRE : 4 (Mme WALTER, M. PUJOL, Mme BOH, M. BACH)

ABSENTION : 1 (Mme SCHOTTER)

Approuvé

9. Cession de parcelles rue des champs à Schnersheim

Par délibération du 11 février 2021, nous avons autorisé Monsieur Steinmetz à faire réaliser un arpentage en vue d'acquérir la parcelle section 34 n° 198 d'un volume de 0,88 située rue des Champs appartenant à la commune de Schnersheim. Il s'agit d'autoriser la cession de cette parcelle à M. Steinmetz moyennant un prix de vente à l'are de 8000 €.

Mme BOEHLER précise que cette proposition émane de M. STEINMETZ et qu'à l'époque les négociations avaient démarré à 6.000 € l'are en 2021.

M. PUJOL aimerait savoir ce qui justifie cette augmentation de prix proposée par l'acquéreur. Mme BOEHLER lui répond que dès le départ M. STEINMETZ lui avait dit que son prix sera le sien et que d'emblée il avait proposé 8.000 € l'are.

Autorisation de procéder à la cession des parcelles à M. STEINMETZ :

POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Approuvé à l'unanimité.

10. Chantier de rénovation école : sollicitation de cabinets d'architectes

Mme BOEHLER précise qu'il s'agit uniquement de lui donner la permission de solliciter différents cabinets d'architectes afin de nous aider à faire une rénovation de notre école. Elle précise que notre école a été construite dans les années 90 et présente un vieillissement de certains éléments et réclame certaines évolutions et ce pour répondre aux normes actuelles et aux attentes de l'équipe pédagogique. Le projet consiste à la réalisation d'une extension afin de construire de nouveaux sanitaires et de procéder à la réhabilitation des sanitaires existants ainsi que différents aménagements et agencements etc...

Mme VAN LANDEGHEM précise avoir rencontré la Directrice Mme FOEHRLE et que certains points avaient été soulevés comme l'aménagement de la cour d'école, le manque de sanitaires côté élémentaire, la salle de motricité à remettre aux normes tout ceci pour permettre à l'école d'évoluer.

M. PUJOL demande si ces frais ont été budgétisés. Mme BOEHLER lui répond que oui, et que d'ailleurs un montant de 50.000 € l'avait été pour 2022 mais non utilisés qui seront reportés et qu'un montant de 200.000 € a été budgétisé pour 2023.

Autorisation de solliciter différents architectes pour la réalisation de ce projet :

POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Approuvé à l'unanimité.

11. Rénovation de la mairie 1^{er} étage : sollicitation de cabinets d'architectes

Le sujet a été évoqué plusieurs fois : pourquoi ne réunit-on pas le conseil municipal à la Mairie ?

Mme BOEHLER explique que la salle de conseil qui se trouve à l'étage de la mairie n'est pas suffisamment grande pour réunir les 19 conseillers et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et qu'il s'agit d'envisager des travaux de rénovation, d'aménagement et de mises aux normes. (ascenseur...).

Demande d'autorisation de solliciter différents cabinets d'architectes.

POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Approuvé à l'unanimité.

12. Modification de la durée de service d'une ATSEM

Mme BOEHLER explique que suite à l'entretien annuel d'évaluation de l'ATSEM Valérie SIMON cette dernière a émis le souhait de modifier sa durée de service. Il s'agit d'approuver la modification de la durée de service de l'ATSEM Valérie SIMON qui souhaite la modifier en passant de 33/35^{ème} à 34/35^{ème} à compter du 01/09/2022.

Mme Christine LUX a elle aussi bénéficié de ce changement l'année dernière mais Valérie SIMON n'était pas impactée à ce moment-là mais la modification des horaires de bus engendre cette augmentation de temps de travail.

Autorisation de modifier la durée de service de l'ATSEM Valérie SIMON :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Approuvé à l'unanimité.

13. Reclassements dans le grade d'avancement

Madame le Maire nous informe des avancements de grade possible et ce à titre d'information.

A partir du 1^{er} octobre 2022 : Mmes Christine LUX et Valérie SIMON

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

A partir du 1^{er} janvier 2023 : Mme Florence GRASS

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Les 2 agents administratifs étant récemment arrivées à la mairie, M. PUJOL se demande comment se fait l'avancement d'échelon.

Mme le Maire lui précise que l'évolution dans l'avancement de l'échelon l'emporte avec l'ancienneté.

14. Divers

Mme la Maire nous informe qu'une consultation publique est ouverte pour la période du 22/08 au 26/09/2022 concernant l'EARL Muehlweg – LUX.

Le Conseil municipal devra se positionner au plus tard 15 jours après la fin de cette enquête.

Elle nous informe également que qu'un dossier est en cours pour le relevage de l'orgue d'Avenheim et qu'un flyer sera proposé par la fondation du patrimoine en charge de rassembler le maximum de fonds. Elle précise que les orgues de Schnersheim et de Kleinfrankenheim ont déjà fait l'objet d'un relevage il y a quelques années, Avenheim étant donc la dernière.

Mme LEITZ fait un point sur la fête du 50^{ème} anniversaire de la fusion des 3 villages et informe que des invitations ont été distribuées à l'ensemble de nos concitoyens et qu'il y a environ 450 personnes

inscrites. Elle indique avoir sollicité M. Julien MESSER Président de l'Amicale des pompiers qui a proposé de participer à cette fête en mobilisant certains jeunes pompiers pour la préparation des tartes flambées. Aux tartes flambées se rajouteront aussi des paires de knacks pour pallier aux éventuelles files d'attente.

Une partie officielle précèdera cette fête en présence de M. Justin VOGEL, Mme Elsa SCHALCK sénatrice, et certains Maires du Kochersberg qui nous font l'honneur d'être présents malgré les nombreuses manifestations organisées dans les alentours. M. Frédéric BIERRY Président de la CEA se fera remplacer par M. Laurent KRIEGER Conseiller d'Alsace que nous accueillons avec grand plaisir. Mme la Maire précise qu'à cette occasion l'honorariat sera remis à M. René HEPP et ce à sa demande.

Mme LEITZ informe qu'un doodle a été envoyé à tous les conseillers afin qu'ils puissent s'inscrire pour participer aux différents préparatifs mais que ce doodle n'a pas fonctionné correctement et de ce fait a été remplacé par un tableau affiché à l'entrée de la salle des fêtes et encourage ceux qui ne se sont pas encore inscrits à le faire.

M. SCHMITT nous informe qu'il y aura probablement une perturbation du réseau en eau potable suite à des vérifications règlementaires des équipements incendie de la commune qui seront effectués par le SDEA à partir du jeudi 7 juillet pour 2 jours. Le flyer mis à disposition par le SDEA sera affiché en mairie et mis sur le site internet.

M. PUJOL aimerait connaître le coût des décorations qui ont été installées dans les 3 villages pour la saison estivale. Mme LEITZ lui répond que tout a été fabriqué maison, les seuls frais engendrés sont le matériel. M. HECKMANN précise que les planches ont été découpées et peintes par Norbert, Eliane et Isabelle.

M. BACH dit ne pas avoir été sollicité pour l'organisation de la fête du 50^{ème} anniversaire et trouve cela dommage et que cette fête est minimaliste et que ce n'est rien d'autre qu'une fête traditionnelle du 14 juillet. Il précise que s'il avait pu participer en amont à l'organisation de cette fête il aurait pu apporter des idées comme par exemple faire cette fête dans un corps de ferme comme cela était le cas lors de la dernière fête de la fusion. Mme LEITZ et Mme BOEHLER lui répondent qu'il n'a pas bien compris le sens de cette fête et qu'il ne s'agit en aucun cas d'une fête du 14 juillet mais bien d'une fête du 50^{ème} anniversaire de la fusion de nos 3 villages et que l'ensemble des conseillers a été largement sollicité. Mme LEITZ lui répond qu'en aucun cas cet évènement n'aurait pu être organisé dans un corps de ferme privé tout simplement parce qu'il s'agit d'une fête organisée par la commune et doit donc se tenir dans un endroit communal.

M. BACH trouve que le choix de la date n'est pas judicieux car d'autres fêtes ont lieu dans les alentours. Mme LEITZ lui répond qu'initialement la fête devait avoir lieu le 09 juillet mais a été décalée au 13 car Neugartheim organise sa fête de l'été. M. BACH pense qu'on aurait pu faire cette fête en septembre octobre. M. ULRICH rappelle que l'anniversaire des 50 ans de la fusion c'est sur l'année et que rien ne nous empêche de refaire une action ultérieurement. Mme LEITZ lui rappelle qu'il y a les vacances, qu'au mois de septembre il y a la rentrée des classes et la journée citoyenne et qu'au mois d'octobre il y aura la plantation des arbres de naissance et que la météo est également un facteur important et que personne n'avait envie de faire cette fête en automne d'autant plus que la salle des fêtes n'est pas suffisamment grande pour accueillir autant de personnes à l'intérieur.

Mme SCHOTTER précise que la dernière fête de la fusion s'est également déroulée à la salle des fêtes et que la fête dont parle M. BACH était la fête des voies citoyennes qui s'était effectivement déroulée dans les différentes fermes.

M. BACH demande s'il serait possible de filmer les prochains conseils municipaux. Mme BOEHLER lui répond que cela sera possible dans la future nouvelle salle de conseil à la Mairie.

M. BACH se pose la question sur le format de la tribune d'expression dont dispose les membres de l'opposition dans le bulletin municipal. Mme LEITZ lui répond que des recherches avaient déjà été

faites tout au début avec M. ZAEPFFEL et qu'aucune indication concernant le format précis n'est précisé mais que néanmoins cela peut être vérifié.

M. SCHMITT souhaite faire un retour suite aux différentes discussions qu'il a pu avoir avec certains concitoyens de Kleinfrankenheim au moment des élections législatives et explique que les gens ne comprennent pas cette guère incessante présente au sein du conseil municipal. L'exemple donné est le bulletin municipal où les articles rédigés par certaines personnes sont critiqués par d'autres sur une autre page et que cela nécessite une certaine réflexion. M. SCHMITT profite de dire qu'il n'a pas souhaité répondre à la demande des membres de l'opposition sur la mise à disposition d'une page sur le site internet de la commune car dénigré en une page tout ce qui a été construit sur les autres pages n'est pas un comportement respectueux.

M. BACH persiste à dire qu'ils sont mis à l'écart et qu'ils ont un comportement « plus cool ». Mme LEITZ renchérit en disant qu'ils sont plutôt devenus politiquement corrects.

Mme la Maire relève que les membres de la liste minoritaire sont souvent invités à des réunions de commissions ou à être assesseurs au bureau de vote et que bon nombre de fois (elle refuse de les compter) à la dernière minute ils s'excusent de ne pas pouvoir y assister ou ils s'enfuient. M. BACH se dit étonné et Mme BOEHLER lui répond qu'en effet il n'est pas présent dans beaucoup de commissions mais qu'elle lui rappelle qu'il s'est enfuit à 18h lors des dernières élections législatives.

Mme BOEHLER donne l'exemple de la dernière réunion de la commission urbanisme où la personne de la liste minoritaire s'est excusée de ne pas pouvoir y assister mais réclame le compte rendu de la réunion. Mme la Maire trouve cette attitude déplacée car ne pas participer aux travaux et critiquer ensuite c'est facile.

M. SCHMITT dit qu'il continuera à inviter les membres des commissions qu'il anime.

Mme la Maire nous informe que M. Joseph HEIMBURGER est décédé dimanche dernier et précise qu'il était présent dans toutes les associations et propose de faire une minute de silence en son honneur. Les funérailles auront lieu vendredi après-midi.

M. Bruno SCHMITT nous informe qu'un lave-vaisselle professionnel sera installé à la salle communale de Kleinfrankenheim et que le prochain bulletin municipal sera distribué courant de la semaine prochaine.

La séance est levée à 23h.



